



Mairie de BIRAN

## COMPTE RENDU SÉANCE du 2 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 21 h 00 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 août, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DELIGNIERES Patrick, GIRARD Cathy, SAINTE FOIE Lydia, SILLIERES Jean-Raymond, CARTAUD Gérard, LEVALLOIS Rémi, MACARY Claude, MARTIN Michèle, GUICHARD Cécile, VAISSE Jacques Michel,

Excusé (s) : DUFFORT Christopher

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Rémi LEVALLOIS, est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **Décision particulière :**

Compte tenu des conditions sanitaires particulières, le Conseil décide à l'unanimité que la réunion doit se tenir à huis-clos, en respectant les gestes barrière.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2021.**

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

#### **1. Réflexion sur l'aménagement du complexe scolaire**

Monsieur, le Maire ouvre le débat en expliquant qu'il est difficile d'imaginer poursuivre selon le système actuel, la cour de récréation qui n'en est pas une et l'occupation en permanence de la salle des fêtes, qui devaient être des solutions provisoires s'avèrent être du provisoire qui dure.

Les conseillers partagent l'avis de Monsieur le Maire, et ne peuvent que constater que la place de la Mairie perd tout son cachet une fois les grilles de protection mises en place ; L'utilisation en permanence de la salle des fêtes dénature complètement l'utilité de cet ensemble et cela représente un coût certain notamment en électricité.

Par contre compte tenu de la configuration du village une seule solution semble envisageable : aménager derrière l'école côté tour un espace clos permettant aux élèves de disposer d'une cour de récréation, aménager ce que l'on appelle l'ancienne cuisine comme lieu abrité en cas de mauvais temps.



Mairie de BIRAN

Est également posée la question de l'utilité d'un tel projet, compte tenu de l'incertitude légitime qu'il peut y avoir sur le maintien d'une classe d'école sur la commune de Biran.

La majorité des conseillers est favorable à ce que soit étudié un projet d'aménagement d'espace récréatif pour les besoins de l'école côté tour.

## **2. Circulation dans le village.**

Les habitants du village ont fait part de leur inquiétude, sur la circulation au sein du village plus particulièrement sur la vitesse excessive, malgré la signalisation existante préconisant de rouler au pas.

Il en va de la sécurité des enfants et même des personnes âgées qui lorsqu'ils sortent du domicile se retrouve directement sur la chaussée.

Il ressort des débats qu'il n'y a pas vraiment de solution technique qui soit adaptée afin de réduire la vitesse, compte tenu de la configuration de la rue principale.

Dans un premier temps il est décidé de faire une sensibilisation auprès des usagers, de communiquer sur les dangers que la vitesse représente, mettre l'accent sur le fait qu'il y a un vrai danger à rouler trop vite dans le village. Le conseil pense qu'il peut être opportun de demander à la Prévention Routière de nous accompagner dans cette démarche de sensibilisation.

## **3. Le point sur l'adressage.**

Rémi LEVALLOIS informe le Conseil que les dénominations des routes et chemins sont déjà utilisées par certains organismes, qu'il faut en conséquence avancer rapidement sur l'adressage.

L'information à la population pourra être faite avec l'aide du prestataire la poste (Kit), certaines personnes auront besoin d'un accompagnement afin de remplir les formalités qui découleront de la nouvelle dénomination de l'adresse.

Techniquement il convient de passer commande :

- 250, numéros à apposer sur les boîtes aux lettres ou façades, 93 panneaux de noms de voies, 7 panneaux de voies sans issues et 63 poteaux pour fixer ces plaques, certains pouvant être récupérés.

Une somme avait été inscrite au budget afin de faire face à cette dépense ; Pour la pose des panneaux il est décidé de faire appel à une entreprise, la mise en œuvre en interne serait trop compliquée.



Mairie de BIRAN

#### **4. Avancement du centre social, culturel et touristique**

Les travaux sont au stade finition et la fin des travaux approche donc. Il convient maintenant d'avancer plus concrètement sur le projet d'organisation et comment faire fonctionner cette maison communale

Pour la partie Gîte située à l'étage, la gestion sera faite en direct par la Mairie, nous disposons des ressources nécessaires.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir à un projet d'organisation : structure, activités.. du rez-de-chaussée.

#### **5. Questions diverses**

Madame Martin demande que des cendriers soient positionnés sur les parkings ; Cela permettra peut-être que le sol soit jonché de mégots.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h25.

La date du prochain conseil municipal : le 7 octobre 2021.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.